



# QUIZZ : TOUT SAVOIR SUR LE LOGEMENT

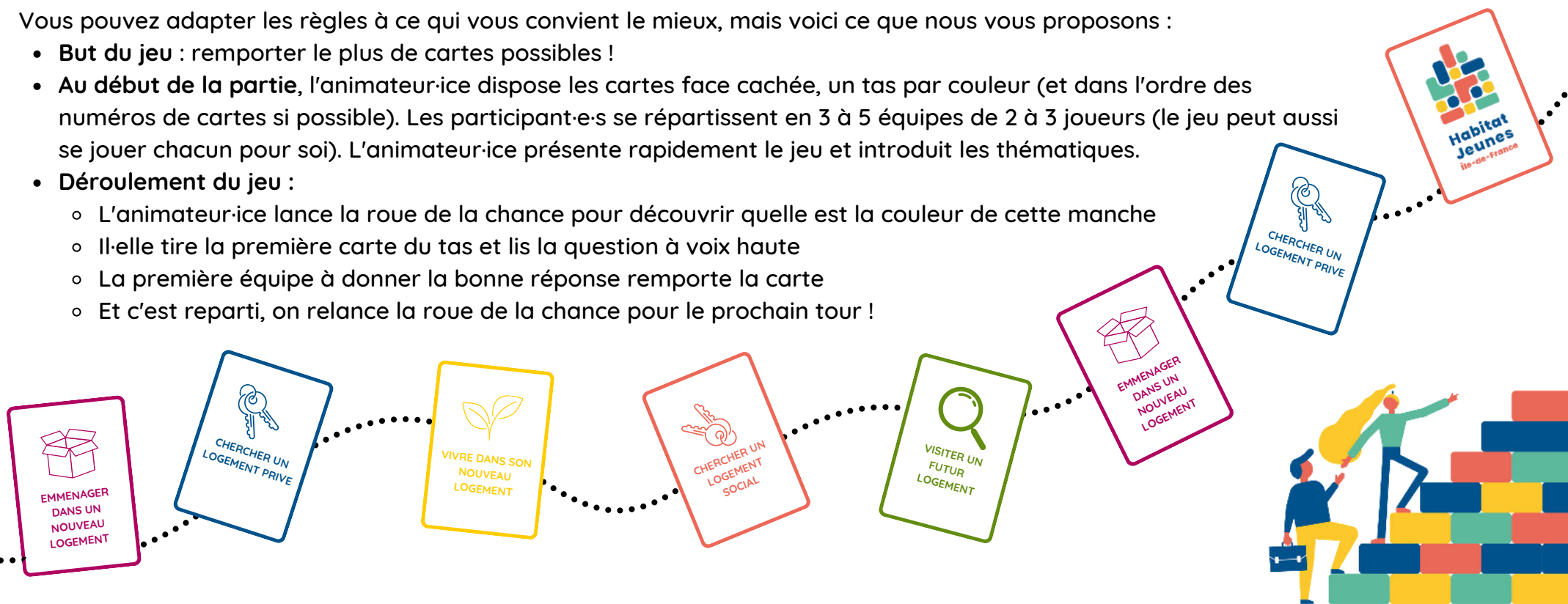
## Matériel

- Les cartes à imprimer : sur le document, vous trouverez un recto avec les questions, et un verso avec les dos des cartes. Il y a 5 thématiques, chaque thématique correspond à une couleur. Il vous suffit donc d'imprimer en recto-verso et de découper, et vos cartes sont prêtes. Un conseil : plastifiez vos cartes pour un usage sur le long terme !
- Les réponses aux questions : ce document est une anti-sèche pour l'animateur-ice du jeu. Les numéros correspondent aux numéros inscrits sur les cartes
- La roue de la chance : [via ce lien, vous trouverez la roue de la chance](#) qui permettra de choisir quelle carte tirer (en fonction des couleurs). Il n'est pas obligatoire d'utiliser la roue pour jouer au jeu

## Règles du jeu

Vous pouvez adapter les règles à ce qui vous convient le mieux, mais voici ce que nous vous proposons :

- **But du jeu** : remporter le plus de cartes possibles !
- **Au début de la partie**, l'animateur-ice dispose les cartes face cachée, un tas par couleur (et dans l'ordre des numéros de cartes si possible). Les participant-e-s se répartissent en 3 à 5 équipes de 2 à 3 joueurs (le jeu peut aussi se jouer chacun pour soi). L'animateur-ice présente rapidement le jeu et introduit les thématiques.
- **Déroulement du jeu** :
  - L'animateur-ice lance la roue de la chance pour découvrir quelle est la couleur de cette manche
  - Il-elle tire la première carte du tas et lis la question à voix haute
  - La première équipe à donner la bonne réponse remporte la carte
  - Et c'est reparti, on relance la roue de la chance pour le prochain tour !



# CHERCHER UN LOGEMENT SOCIAL

## 1 A partir de quel âge peut-on faire une demande de logement social ?

A partir de ses 18 ans ! Le plus tôt on s'y prend, le mieux c'est : l'ancienneté de la demande va compter dans l'examen de votre dossier.

## 2 Peut-on faire sa demande de logement social : seulement en ligne, seulement "en vrai", ou les deux ?

Les deux : vous pouvez choisir de faire votre demande dans la mairie de votre commune, mais il est souvent plus simple et rapide de le faire directement en ligne sur le site [demande-logement-social.gouv.fr](http://demande-logement-social.gouv.fr)

## 3 Quels sont les documents nécessaires pour la demande de logement social ?

- En priorité une pièce d'identité (carte d'identité, titre de séjour...)
- Avis d'imposition ou de non-imposition sur l'année N-2 (et souvent N-1 aussi)
- Dernières quittances de loyer / Attestation d'hébergement
- Dernier décompte CAF pour les prestations
- En fonction de la situation : contrat de travail et 3 derniers bulletins de salaire / notification Pôle Emploi / carte étudiant, certificat de scolarité, copie de l'attestation de bourse....

## 4 A quelle fréquence faut-il renouveler sa demande de logement social ?

Tous les ans à la date d'anniversaire de la demande. C'est très important, parce qu'en cas d'oubli on perd l'ancienneté de sa demande.

## 5 Citez au moins un site internet pour chercher un logement social

Al'in (le site d'Action Logement), Loc'Annonce (le site de la Ville de Paris), In'li (le site d'Action Logement pour le logement intermédiaire)

## 6 C'est quoi le DALO ? Est-ce qu'on peut faire une demande DALO soit-même ?

C'est une démarche qui consiste à se faire reconnaître en temps que prioritaire pour l'accès au logement social, en montrant que notre situation de logement n'est pas conforme au droit. On peut faire la démarche soit même, mais ce n'est pas simple. Vous pouvez donc demander à un-e travailleur-euse social de vous aider.

## 7 A votre avis, quelle est la part de la population en France qui peut accéder au logement social ? + ou - de 50% ?

C'est plus ! Environ 70% de la population française a le droit d'accéder à un logement social, même si les plus précaires sont prioritaires.

## 8 Si je cherche un logement social pour y vivre seul-e, est-ce que je peux demander un T3 ?

Non, il faut que la taille du logement corresponde au nombre de personne du ménage : on ne peut pas être seul-e dans un T3, et on ne peut pas être plus d'un couple dans un T1 par exemple.

# CHERCHER UN LOGEMENT PRIVE

## 1 Quels sont les 4 principaux moyens de recherche dans le parc privé ?

- Sur des sites spécialisés
- En agence immobilière
- Par le bouche à oreille
- Par les réseaux sociaux

## 2 Citez au moins 2 sites internet pour chercher un logement dans le parc privé

seloger.com, le bon coin, PAP, meilleursagents.com....

## 3 Citez 1 avantage et 1 inconvénient à passer par une agence immobilière

- Avantage : l'agence fait la médiation entre le propriétaire et vous
- Inconvénient : les frais d'agence coûtent chers

Attention dans un cas comme dans l'autre aux annonces frauduleuses !

## 4 Citez 3 types de logements partagés

- la colocation
- le logement intergénérationnel
- louer une chambre chez un particulier

## 5 Citez 2 sites spécialisés dans la recherche de colocation

lacartedescolocs.fr, appartager.com

## 6 Comment savoir si le montant d'un loyer n'est pas trop élevé ? (par rapport à ma zone de recherche)

Il existe plusieurs sites qui recensent les prix des loyers et qui vous permettent de regarder si le prix d'un appartement correspond à la moyenne de ce qui est loué autour : observatoires-des-loyers.org est un observatoire public, et vous pouvez aussi utiliser ceux de se loger.com, ou de meilleursagents.com

## 7 Sur quel site pouvez-vous créer votre dossier de location de manière sécurisée ?

sur dossierfacile.com

c'est un site sécurisé, validé par l'Etat. Il vous guide pour monter votre dossier, et le sécurise numériquement

## 8 Avant même la visite d'un logement, comment vérifier facilement s'il va être difficile à chauffer ?

Vous pouvez regarder le DPE (diagnostic de performance énergétique du logement). Plus l'étiquette est bonne (A, B, C, D), plus le logement sera bien isolé et facile à chauffer.

# VISITER UN FUTUR LOGEMENT

## 1 Cite au moins 3 choses à vérifier lors d'une visite d'appartement

- Etat des murs
- Etat des sols et des plafonds
- Etat de la robinetterie
- Etat des fenêtres et de l'isolation
- Mode de chauffage et de production d'eau chaude

## 2 Citez au moins 2 questions à poser au propriétaire lors d'une visite d'appartement

- Que comprennent les charges ?
- Quel est le type de chauffage ?
- Quelle est la durée du bail ?

## 3 Vous aviez déjà envoyé votre dossier au propriétaire par mail. Faut-il en ramener une version papier pour la visite ?

Oui, c'est plus sûr et plus sérieux !

## 4 Quelle est la durée d'un bail de location pour un logement meublé ? Et pour un non meublé ?

1 an pour un meublé, et 3 ans pour un non-meublé.

## 5 Est-ce qu'on peut modifier un état des lieux déjà signé ?

Oui, mais seulement dans un délai de 10 jours après l'entrée dans les lieux, si on repère un problème qui n'aurait pas pu être vu lors de l'état des lieux (chauffage qui dysfonctionne...).

## 6 Est-ce que mon propriétaire peut me faire payer pour l'état des lieux d'entrée ?

Oui, il a le droit s'il fait appel à un professionnel pour le réaliser. Mais attention, il ne peut pas vous faire payer plus de 50% de ce que ça lui coûte.

## 7 Est-ce qu'un propriétaire a le droit de me demander un CV pour compléter mon dossier ?

Non, c'est interdit, tout comme vous demander une carte vitale, une copie de relevé de compte bancaire, un dossier médical, un extrait de casier judiciaire....

## 8 Est-ce qu'un propriétaire a le droit de me demander un certificat de mariage/PACS/ concubinage si je suis en couple ?

Non plus, c'est illégal.

# EMMENAGER DANS UN NOUVEAU LOGEMENT

## 1 Qu'est-ce que le dépôt de garantie, et à quoi correspond le montant ?

C'est ce qu'on doit payer au propriétaire en entrant dans le logement, ça permet de payer les éventuelles dégradations dans le logement quand vous partez. Le montant correspond à 1 mois de loyer sans les charges.

## 2 L'assurance habitation est-elle obligatoire ?

Oui ! Si vous n'assurez pas votre logement, le propriétaire a le droit de résilier son bail, ou de vous prendre une assurance que vous n'aurez pas choisie.

## 3 Parmi cette liste, quels sont les 3 éléments qui doivent être couverts par l'assurance habitation ? (incendie, vol, dégâts des eaux, explosion)

Incendie, dégâts des eaux, explosion. Attention, cela n'assure pas vos biens, seulement le logement.

## 4 Vous voulez quitter votre logement, combien de temps à l'avance devez vous prévenir votre propriétaire ?

A Paris et dans la plupart des communes de l'Île-de-France, le délai est d'un mois car il s'agit de "zone tendue". Si vous n'êtes pas en zone tendue, le délai est de 3 mois (cela se vérifie sur internet). Il faut donner son congé par lettre recommandée.

## 5 Citez au moins 2 démarches à faire en arrivant dans votre nouveau logement

- Souscrire à un contrat d'assurance habitation
- Procéder à l'ouverture des compteurs d'électricité et de gaz
- Informer la CAF
- Faire tous vos changements d'adresse

## 6 Après votre départ du logement, quel est le délai légal pour que le propriétaire vous rende le dépôt de garantie ?

1 mois si l'état des lieux de sortie et d'entrée sont conformes

2 mois si l'état des lieux de sortie est non conforme à celui établi à l'entrée

## 7 Qu'est-ce que la garantie des loyers (ou caution) ? Est-ce que c'est obligatoire ?

La garantie des loyers n'est pas obligatoire, mais elle est souvent demandée (dans le parc privé et social) pour garantir des impayés de loyer. Ca peut être une personne physique (un proche) ou morale (la garantie visale)

## 8 Quelle est la différence entre une caution simple et une caution solidaire ?

- Simple : si vous êtes en impayé, votre propriétaire doit d'abord vous envoyer un commandement de payer avant d'aller voir votre caution
- Solidaire : dès le premier impayé de loyer, votre propriétaire peut se tourner vers votre caution pour qu'il paie pour vous. Dans le cas d'une colocation, cela veut aussi dire que vous êtes tenu de payer si votre colocataire ne paie pas.

# VIVRE DANS SON NOUVEAU LOGEMENT

**1** Quelle agence peut vous renseigner gratuitement sur les droits des locataires ?

L'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement). Il en existe une dans chaque département, et si vous rencontrez une difficulté avec votre propriétaire, vous pouvez vous tourner vers eux pour savoir si vous êtes dans votre droit ou non.

**2** Votre propriétaire a-t-il le droit de rentrer chez vous ?

Seulement s'il a votre autorisation

**3** Vous avez perdu vos clés et vous devez changer la serrure, qui paye ?

C'est vous

**4** Votre propriétaire peut-il vous obliger à payer votre loyer par prélèvement automatique ?

Non, il peut vous le proposer mais vous n'êtes pas obligé d'accepter.

**5** Quand on part en week-end est-ce qu'il vaut mieux couper son chauffage ou baisser son chauffage ?

Il vaut mieux le baisser sans l'éteindre

**6** Citez 3 gestes simples pour maîtriser ses factures d'énergie

- Eteindre la lumière en quittant une pièce
- Baisser le chauffage en quittant le logement
- Utiliser des ampoules basses consommation.
- Fermer les fenêtres.

**7** Avez-vous le droit de refuser de payer les charges d'entretien de la cage d'escalier ?

Non, cela fait partie des charges collectives que tous les occupants de l'immeuble doivent régler.

**8** Dans quelles circonstances un propriétaire privé peut-il récupérer son logement avant la fin du bail ?

- Reprise pour lui-même, ses ascendants ou descendants ou ceux de son conjoint.
- Vente du logement.
- A tout moment du contrat de location avec une procédure au tribunal en cas de non-respect du contrat de location.

Attention, il doit vous laisser un préavis de 6 mois pour les baux non-meublés, et 3 mois pour les baux meublés